

# Compte rendu réunion du Conseil Municipal

**Du 26 février 2016**

**Date de convocation : 15 février 2016**

**PRESENTS** : M. ZDAN Michel, Mme MANFRINATO Mélissa, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme FLOURY Clara, Mme DEMESSANCE Florence, Mme DJOURI Fadhéla, M. DA SILVA CORREIA Manuel, Mme LOUPADIERE Lynda, M. SAJDAK Henri, Mme RAMAHERRIRARINY Liliane, M. MESPLES Noël.

**EXCUSEES** : Mme VILLAESCUSA Sylvie (Pouvoir donné Mme DEMESSANCE Florence, Mme ROBECQUE Amandine (pouvoir donné à Mme DJOURI Fadhéla), Mme RIZZO Nadine (pouvoir donné à Mme MANFRINATO Mélissa).

**ABSENT** : M. OLIVA Charles

**SECRETAIRE** : Mme FLOURY Clara

**COMPTE RENDU** :

**- 1) Approbation du compte rendu du 29/01/2016**

\* Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**- 2) Amende de police – Programmation mise en oeuvre**

\* Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les urgences quant aux amendes de police sont :

1. l'aménagement et la signalisation du Carrefour RD28 E / Chemin du Château (carrefour Mairie)
2. la création du parking place handicapée derrière la Mairie.

Il indique qu'il a fait appel au Secteur Routier d'Auterive pour voir ce qu'il pouvait se faire ou ne pas se faire en matière de signalisation sur la voirie départementale.

Celui-ci a répondu qu'il s'en réfèrerait au courrier qu'il nous a envoyé à savoir :

- Concernant le premier point, le positionnement du «STOP»
  - o il faudra bien pré signaler ce «STOP»
  - o prévoir plus de stationnement sur trottoir (chemin du château) afin d'avoir un maximum de visibilité en amont du carrefour pour ceux qui s'y engageront.
- Concernant le deuxième point, Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise MARTY et de l'entreprise COLAS.

Le devis de l'entreprise MARTY s'élève à 3132.00 € TTC comprenant la place de parking handicapé + le dos-d'âne pour réajuster la hauteur de la chaussée.

Le devis de l'entreprise COLAS s'élève à 2426.40 € TTC (travaux) + 1440.00 € TTC (installation de chantier).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de la société MARTY.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

**- 3) Orientation budgétaire**

\* Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de regarder la partie fonctionnement du prochain budget.

## En dépense

Chapitre 11 :	79 950.00 €
Chapitre 23 :	33 374.13 €
Chapitre 66 :	16 943.00 €
Chapitre 12 :	97 560.00 €
Chapitre 42 :	600.00 €
Chapitre 22 :	3 032.34 €
Chapitre 65 :	143 225.00 €

**Total des Chapitres : 374 085.37 € en dépenses.**  
**Ceci étant une évaluation provisoire et donc une prévision.**

*En ce qui concerne les recettes, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les dotations ne sont pas connues.*

### **- 4) Mise en vente terrain communal à Rouge**

- \* Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de lotissement Colomiers Habitat va bientôt commencer et qu'il souhaite profiter de l'arrivée de Colomiers Habitat pour la commercialisation de terrains communaux à Rouge.  
Il rappelle qu'il s'agit d'un terrain de 6000 m<sup>2</sup> environ, à la topographie très accidentée et dont seule la partie basse sera constructible ; toutefois, il va pouvoir être divisé en 2 ou 3 lots accessibles depuis la voirie principale du lotissement, et les réseaux seront mis en attente en limite de propriété. De même il existe une parcelle à l'entrée du lotissement qui pourrait aussi accueillir une construction et dont les réseaux seront mis à disposition.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant au prix du terrain, est-ce que la vente doit se calculer au prix du m<sup>2</sup> ou au prix de la parcelle.

Le Conseil Municipal décide de mettre en vente au prix de la parcelle soit 35 000 € par parcelle de 2000 m<sup>2</sup> environ.

### **-5) Éclairage public – Programmation + nouveaux éclairages**

- \* Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a procédé à l'établissement d'un tableau qui détaille l'ensemble des factures EDF (éclairage public et consommations électriques des bâtiments et/ou tableaux d'alimentation de la Commune) et il s'est rendu compte qu'il y avait trop d'éléments extérieurs à la consommation qui perturbent la facturation. En effet, certains postes font apparaître des coûts d'abonnements de compteur supérieurs à la consommation du réseau qu'ils desservent, ce qui n'est pas « normal ». De fait, et avant de prendre toute décision de réduction de consommation par extinction nocturne, il apparaît plus important de reconsidérer les équipements en place et leur nécessités.

Monsieur le Maire indique qu'il va donc demander avant toute chose la résiliation de certains abonnements notamment «le marché 1- Village / parking école» et «le marché 2 – village / dossier SDEHG 06BQ591» afin de faire des économies.

Monsieur LORRAIN propose de contacter l'EDF afin de savoir où se situent les coffrets avant de les résilier et de remettre le débat de la programmation de l'éclairage de nuit.

Monsieur LORRAIN indique au Conseil Municipal que, dans le cadre de la modernisation de nos équipements d'éclairage et réduction des coûts de consommation électrique, tous les lampadaires vétustes vont être remplacés et qu'il est en attente d'une proposition.

**-6) Proposition d'intégration dans le domaine public. De l'emplacement réservé « Impasse Plaine de la Bourdette ».**

\* Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire un courrier à tous les propriétaires de l'impasse de « Plaine Bourdette» afin de les informer que la CCVA a inscrit leur desserte et donc réalisation du réseau d'assainissement au programme 2016-2017 ; il leur sera donc renouvelée la demande de céder cette voirie dans le domaine public.

La question posée au Conseil Municipal est de savoir si la démarche doit être engagée, et si oui convenir de la convocation d'une réunion publique obligatoire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**-7) Règlement facture «Repas des aînés» par le CCAS.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la facture du repas des aînés doit être réglée par le CCAS ; à cet effet, et pour les années à venir, il appartiendra que ce soit le CCAS qui organise ces festivités.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**-8) Coût des photocopies pour les associations.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire payer à tout le monde (Associations, Commerce, et administrés) les impressions au tarif que la Collectivité paye les copies.

<b>Hors Papier</b>	<b>Papier Blanc NORMAL 80g</b>	Noir et Blanc	A4	RECTO	<b>0.01 € / page</b>	
				RECTO - VERSO	<b>0.02 € / page</b>	
			A3	RECTO	<b>0.02 € / page</b>	
				RECTO - VERSO	<b>0.04 € / page</b>	
		Couleur	A4	RECTO	<b>0.03 € / page</b>	
				RECTO - VERSO	<b>0.05 € / page</b>	
			A3	RECTO	<b>0.05 € / page</b>	
				RECTO - VERSO	<b>0.10 € / page</b>	
<b>Papier fourni par la Collectivité</b>	<b>Papier Blanc NORMAL 80g</b>	Noir et Blanc	A4	RECTO	<b>0.25 € / page</b>	<b>0.15 € au-delà de 50 pages</b>
				RECTO - VERSO	<b>0.50 € / page</b>	<b>0.30 € au-delà de 50 pages</b>
			A3	RECTO	<b>0.50 € / page</b>	<b>0.30 € au-delà de 50 pages</b>
				RECTO - VERSO	<b>1 € / page</b>	<b>0.60 € au-delà de 50 pages</b>
		Couleur	A4	RECTO	<b>0.30 € / page</b>	<b>0.20 € au-delà de 50 pages</b>
				RECTO - VERSO	<b>0.60 € / page</b>	<b>0.40 € au-delà de 50 pages</b>
			A3	RECTO	<b>0.60 € / page</b>	<b>0.40 € au-delà de 50 pages</b>
				RECTO - VERSO	<b>1.20 € / page</b>	<b>0.80 € au-delà de 50 pages</b>
<b>FAX ET MAIL</b>					<b>0.50 € / page</b>	
<b>Forfait Instruction Urbanisme</b>					<b>0.03 € / page</b>	

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.  
Délibération et arrêtés seront pris en ce sens.

## **-9) Questions diverses**

### **Devis de la Société PANERO concernant le Columbarium pour le nouveau cimetière.**

Monsieur le Maire souhaite rencontrer cette société pour en discuter.

### **Plantation d'arbres à l'aire de loisir :**

Mme FLOURY a fait appel à un paysagiste qui a annoncé par téléphone le tarif de 3500 € environ. Cette somme semble trop élever pour le budget de la Commune. Mme FLOURY propose de revoir tout cela à la baisse.

### **Réserves parlementaires pour la création du nouveau cimetière :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Sénateur M. CHATILLON a accordé une réserve parlementaire pour le nouveau cimetière.

Le dossier de demande est parti pour l'instruction.

Il informe que ce sera surement les seules subventions qui seront attribuées pour ce projet.

Un courrier de remerciement sera envoyé au Sénateur CHATILLON qui reste seul à soutenir cette nécessité d'équipement « républicain » (réglementaire et obligatoire) pour lequel nous avons sollicité tous les élus tant nationaux de la circonscription que plus locaux.

### **Messe pour la fête du Village :**

Mme FLOURY a été interpellé par Monsieur le Curé quant à la programmation de la messe pour la fête du village. Celle-ci sera uniquement pour la fête traditionnelle qui est en septembre.

### **Fête du village :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voir avec les associations pour l'organisation de la fête du village. Si cela n'aboutit à rien, il propose que la Collectivité s'en occupe.

**Séance levée à 23 h**

**Approuvé le 25 Mars 2016 à l'unanimité**

M. ZDAN	M. MESPLES
M. LORRAIN	Mme ROBECQUE
Mme VILLAESCUSA	Mme DJOURI
Mme DEMESSANCE	Mme RAMAHERIRARINY
Mme MANFRINATO	Mme FLOURY
Mme RIZZO	M. SAJDAK
M. DA SILVA CORREIA	M. OLIVA
Mme LOUPADIERE	